ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUT

Question écrite n° 108228

Texte de la question

M. Gérard Hamel * appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les préoccupations exprimées par les responsables des Instituts universitaires de technologie. Ceux-ci s'alarment en effet de la dégradation du taux minimum de couverture DGF et demandent le relèvement à 0,89 de la dotation des IUT qui sont sous ce seuil. Ils souhaitent également, en 2007, un nombre de création d'emplois conforme à la charge d'enseignement des IUT, et demandent la mise en place d'un plan de remise à niveau des plateaux techniques. Aussi il le prie de lui indiquer quelle est sa position et ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

Depuis trois ans, un effort tout particulier a été réalisé pour augmenter les moyens de fonctionnement des instituts universitaires de technologie (IUT). Ainsi, la dotation globale de fonctionnement de ces établissements a progressé de 6,8 MEUR, soit une augmentation de plus de 5 %. Par ailleurs, chaque année les dotations des IUT sont revalorisées en cours d'exercice pour tenir compte de l'évolution des effectifs ou de l'ouverture de nouveaux départements. À ce titre, un complément de plus de 1 MEUR a été accordé aux IUT au cours de l'année 2006 au bénéfice de certains établissements. Ces moyens budgétaires supplémentaires se sont aussi accompagnés de créations d'emplois. Ainsi, dans le cadre de la répartition des moyens 2006, cent cinquante-sept emplois supplémentaires ont été implantés en IUT : cent vingt et un au titre des structures existantes (soixante-dix enseignants-chercheurs et cinquante et un IATOS) et trente-six au titre de l'ouverture de dix nouveaux départements (vingt et un enseignants-chercheurs et quinze IATOS). Au total, les IUT ont reçu 138,48 MEUR et disposent de 10 119 emplois d'enseignants et 4 406 emplois d'IATOS.

Données clés

Auteur : M. Gérard Hamel
Circonscription : Eure-et-Loir (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 108228
Rubrique : Enseignement technique et professionnel
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11213
Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 305